



Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	5
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 05 avril 2024.

Date d'affichage : lundi 15 avril 2024.

Le douze avril deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Madame Raymonde POIROT.

Délibération N°10/2024 PARTICIPATION AU SIIS 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que les membres du Syndicat Intercommunal de gestion des services d'Incendie et de Secours (SIIS) du secteur de Bains-les-Bains proposent la fiscalisation de la participation due par la commune ou le règlement sur titre. Il précise que la participation 2024 s'élève à 6.90 € par habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le paiement de la participation financière de la commune sur présentation de l'avis des sommes à payer et s'oppose **donc** à la fiscalisation de cette participation.

Approuve la participation 2024 à 6.90 € par habitant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT
2024.04.15 12:00:35 +0200
Ref:6342323-9488423-1-D
Signature numérique
le Maire